



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260518-2026MAIDEL23-DE



Date de la convocation : 12 mai 2026
Séance du Conseil Municipal : 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD – Patrick JADAUD (sauf aux délibérations 28 et 29) – Mathilde FRANGEUL – Gérard PUAU – Katia ROCARD (sauf aux délibérations 22 à 27) – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER- FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER (sauf aux délibérations 28 et 29) – Gaétan BRIEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Angélique BOISSELEAU – Benjamin BRÉLIVET (sauf à la délibération 28) – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT (sauf à la délibération 34) – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers présents : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers votants : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Secrétaire de séance : Pierrick THOMAS

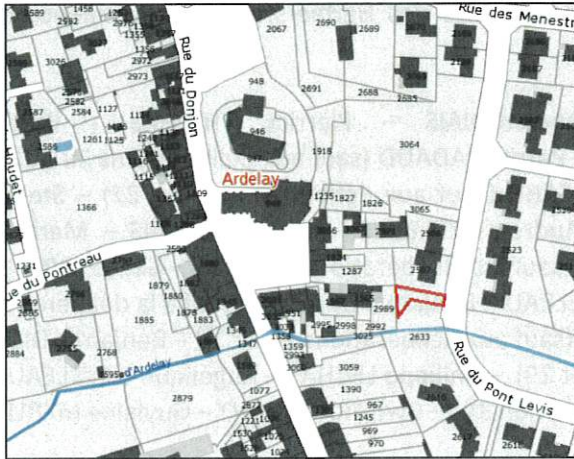
23. CESSION D'UNE PORTION DE PARCELLE COMMUNALE SITUÉE RUE DU PONT-LEVIS AU PROFIT DES CONSORTS YOU - Rapporteur : Didier ALLAIS

Par courriel du 4 novembre 2025, les Consorts YOU ont fait savoir à la Ville leur volonté d'acquérir une portion de l'espace vert communal situé derrière leur propriété afin de disposer d'un accès par la rue du Pont-Levis.

Par courrier du 26 janvier 2026, la Ville a donné son accord pour la cession de cette portion de parcelle communale cadastrée section H numéro 2633 d'une contenance d'environ 125 m², à définir par un géomètre au prix de 7,50 €/m², en sus les frais d'acte à la charge des acquéreurs.

Par ailleurs, suite à la demande de DT-DICT sur le terrain vendu, il a été révélé la présence d'une canalisation de gaz. À noter que des préconisations techniques seront à respecter par les acquéreurs notamment lors de la réalisation des travaux. Un document explicatif transmis par GRDF relatif à l'adaptation des techniques de terrassement à l'approche des réseaux sera joint à l'acte. Il conviendra également de créer une servitude en ce sens.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette cession.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2026,

Vu l'avis du service du Domaine du 2 janvier 2026 ci-annexé,

Vu les accords écrits des Consorts YOU,

Vu le document de GRDF relatif à l'adaptation des techniques de terrassement à l'approche des réseaux,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, environnement et grands travaux en date du 28 avril 2026,

Considérant le désintérêt pour la ville de conserver cette portion de parcelle communale,

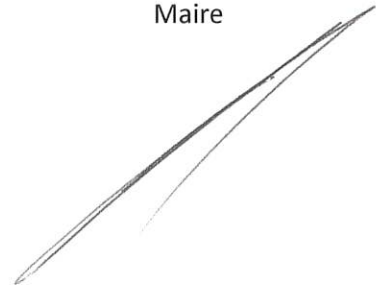
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de céder aux Consorts YOU une portion de la parcelle communale située rue du Pont-Levis et cadastrée section H n° 2633 d'une contenance d'environ 125 m² au prix de 7.50 €/ m², en sus les frais d'acte à la charge de l'acquéreur ainsi que les frais liés à la création de la servitude de gaz,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que la recette sera imputée au compte 775 du budget principal.

Pierrick THOMAS
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 22 MAI 2026
Publié électroniquement le : 22 MAI 2026